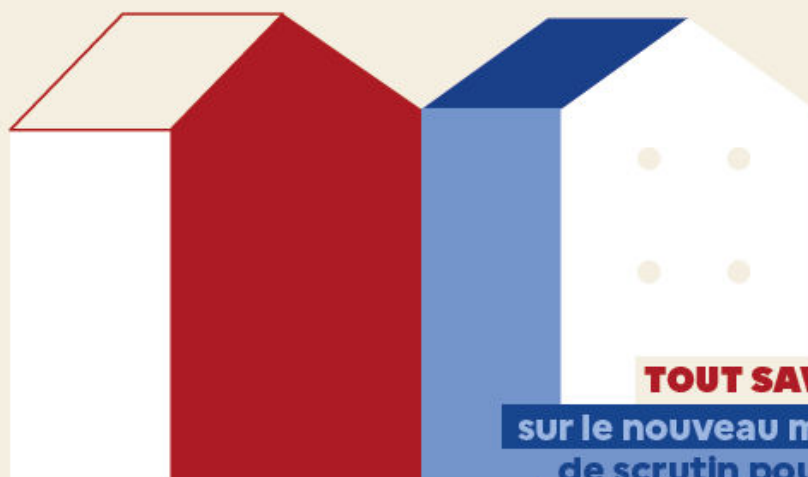


ÉLECTIONS
MUNICIPALES

15 et 22 mars
2026

*Allons
Voter!*

**Liste paritaire,
fin du panachage,
bulletins de vote...**



TOUT SAVOIR
sur le nouveau mode
de scrutin pour les

Communes de
- 1 000
habitants

Les modalités du vote pour les élections municipales changent dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Quel mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants ?

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des précédents scrutins municipaux, vous aviez la possibilité de modifier la liste pour laquelle vous souhaitiez voter. Les conseillers municipaux étaient alors élus au scrutin majoritaire et plurinominal, à 2 tours. Les candidats pouvaient se présenter seuls ou de manière groupée ; dans le second cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire que vous aviez la possibilité en tant qu'électeur de rayer des noms de la liste que vous aviez choisie puis éventuellement de les remplacer par d'autres personnes.

Les suffrages étaient ensuite décomptés individuellement par candidat, y compris pour ceux qui s'étaient présentés de manière groupée.

Désormais, dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des élections municipales, il sera appliqué le même mode de scrutin que dans les autres villes. Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.

Les listes doivent être paritaires (composées d'autant de femmes que d'hommes), et respecter une alternance une femme / un homme ou inversement. L'application de ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats (les candidatures isolées ne sont plus possibles) et la suppression du panachage. Désormais, si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul. Il en sera de même si vous modifiez l'ordre des candidats. Cette évolution a lieu car le mode de scrutin appliqué jusque-là dans les communes de moins de 1 000 habitants ne permettait pas le respect de la parité dans les conseils municipaux. »



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉLECTIONS
MUNICIPALES

15 et 22 mars
2026

Allez
Voter!



Communes de

- 1 000

habitants

Le mode
de scrutin évolue



Je vote pour une liste paritaire en choisissant
un bulletin de vote.

ATTENTION

Je ne peux plus
AJOUTER
un ou plusieurs
noms

Je ne peux plus
MODIFIER
l'ordre des noms
sur la liste

Je ne peux plus
RAYER
un ou plusieurs
noms



SINON MON BULLETIN SERA

NUL